

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand, le 29 novembre 2017

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par Christelle DHAINAUT
Tél : 04 73 42 14 79
christelle.dhainaut@puy-de-dome.gouv.fr

**Compte-rendu du comité
départemental d'évaluation de la
maîtrise des populations de
campagnol terrestre
du 17 novembre 2017**

P.J. : feuille de présence, 2 diaporamas

Monsieur Tristan RIQUELME, sous-préfet d'Issoire et président du comité, ouvre la séance. Il note les avancées obtenues en 2017 dans la lutte contre le campagnol terrestre, il souhaite toutefois que la coordination entre acteurs se renforce, une prise de conscience collective est en effet nécessaire. En 2018, un travail important devra être fait pour améliorer cette coordination.

M. RIQUELME rappelle l'ordre du jour du comité :

- l'état des populations de campagnols terrestres et de taupes,
- un point d'avancement des trois axes stratégiques départementaux :
 - impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne,
 - coordonner et mettre en relation les acteurs,
 - informer les agriculteurs,
- la présentation du plan d'actions pour l'année 2018.

1. Etat des populations de campagnols terrestres et de taupes dans le département du Puy-de-Dôme

Sandrine LAFFONT (FDGDON 63) présente les cartes de niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes issues des observations réalisées en octobre-novembre 2017 avec l'outil de surveillance développé par VetagroSup.

Une recrudescence alarmante de campagnols terrestres est à noter dans deux secteurs, à Rochefort-Montagne et Perpezat, puis à Briffons et Saint Julien Puy Lavèze.

2. Point d'avancement des trois axes stratégiques départementaux :

2.a. impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne

Optimiser la surveillance du territoire

En 2017, 30 observateurs de structures différentes (FDGDON 63, VetagroSup, Chambre d'agriculture, Établissement départemental de l'Élevage (EDE), Interprofession du Saint Nectaire (ISN), GDS/FARAGO, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNR), Mairie de Besse, Fédération départementale de la chasse) ont été formés à l'utilisation de l'outil de surveillance, mais plus de 80 % des observations ont été réalisées par la FDGDON, et VetagroSup pour l'impluvium de Volvic. M. RIQUELME note que le nombre d'observateurs potentiels pour l'ensemble du département est faible, et qu'il est nécessaire pour 2018 d'optimiser la surveillance. Quatre actions sont proposées : délimiter le territoire à observer, répartir le territoire entre les organismes disposant d'observateurs, alimenter régulièrement l'application mobile et animer le réseau.

Yves MICHELIN et Stéphane VIDAL de VetagroSup proposent de repartir de "l'étude de la dynamique de prolifération du Campagnol terrestre selon les caractéristiques paysagères à l'échelle régionale en Auvergne" réalisée par Priscilla Note, stagiaire auprès d'Yves MICHELIN en 2001, pour identifier des périmètres d'observation. Les communes avaient été différenciées, selon les observations de 1985 à 2001, de "*communes de démarrage sur 2 pullulations*" jusqu'aux "*communes sans aucune variation*" (cf. carte du diaporama). Sur la carte, les carrés prospectés en 2017 (avec le nombre de passages par carré) ont été superposés au zonage de l'étude.

L'objectif pour 2018 serait de concentrer les observateurs sur les communes les plus exposées.

M. RIQUELME demande à la FDGDON de définir pour 2018 un calendrier de formation de nouveaux observateurs. Il demande aux partenaires de contribuer davantage à la remontée d'informations. L'indicateur « nombre d'observations/observateur des différentes structures/mois » sera particulièrement suivi.

Richard RANDANNE de la FNSEA 63 rappelle qu'il faudrait, en plus des observations des indices, disposer de données de piégeage. Stéphane VIDAL indique qu'un formulaire piégeage pourrait être développé dans l'outil de surveillance.

Philippe BOYER de la Chambre départementale d'agriculture indique qu'il serait intéressant d'obtenir une remontée d'informations des agriculteurs qui observent leurs parcelles.

Alain MERCIER de la communauté de communes Dômes Sancy Artense propose de former les présidents de GDON à l'utilisation de l'outil. François MARION, en qualité de maire de Saint-Donat, indique qu'il est difficile de mobiliser l'ensemble des GDON.

Il est important que la Chambre départementale d'agriculture puisse également assurer ce relais auprès des agriculteurs.

Externalisation de la lutte contre les taupes au Phosphore d'Hydrogène

Un des moyens de lutte contre le campagnol terrestre est de limiter la multiplication des galeries creusées par les taupes et que le campagnol colonise.

Les agriculteurs ne disposant pas toujours du temps nécessaire pour débiter la lutte contre les taupes le plus précocement possible, une externalisation de la lutte par utilisation du Phosphore d'Hydrogène leur est proposée, dans un cadre collectif.

La FDGDON 63, la FNSEA 63 et GDS/FARAGO ont ainsi invité les agriculteurs à des réunions d'information et de coordination à Besse, Cisternes la Forêt et Saulzet le Froid en octobre. Ces réunions avaient été notamment annoncées dans l'Auvergne agricole du 28 septembre 2017 reçue gratuitement par l'ensemble des agriculteurs du Puy-de-Dôme (semaine précédant le Sommet de l'élevage). Chacune de ces réunions ont accueilli une quinzaine d'agriculteurs.

En 2018, une réunion pourrait également être proposée à La Goutelle.

Françoise BAUBET de la DRAAF indique que le directeur de la DRAAF avait souhaité que son Service Régional de l'Alimentation consacre des moyens humains importants pour la formation au certificat de qualification PH3. Environ 100 agriculteurs, agents de collectivités et prestataires du Puy-de-Dôme ont été formés en 2017. Cette action sera reconduite en 2018. Les formations peuvent être délocalisées à la demande d'un groupe constitué sur un territoire.

Externalisation de la lutte contre les taupes par piégeage

S'agissant du projet de « brigade verte », Nicolas PORTAS du Conseil départemental indique que le projet qui devait débiter à l'automne 2017 a dû évoluer suite aux annonces gouvernementales concernant l'avenir des emplois aidés, pour s'orienter vers la création d'une entreprise d'insertion portée par MSA Services. Le démarrage du projet est de fait reporté d'un an.

Concernant l'association d'agriculteurs de Gelles et Heume l'Église, son président Jean-Luc TOURREIX indique que sur 2000 ha engagés, 3500 taupes et campagnols terrestres ont été piégés (60 % de campagnols terrestres pour 40 % de taupes de mars à juillet, 50-50 cet automne).

Les contrats des deux piégeurs actuels s'achèvent en mars 2018. Suite aux annonces gouvernementales au sujet des emplois aidés, l'association n'a aucune certitude concernant leur prorogation.

Nicolas PORTAS précise que pour 2017, en raison d'une sous-consommation de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), l'association peut embaucher avant le 31 décembre 2017 des bénéficiaires du RSA pour une durée de 6 mois, en bénéficiant d'un financement à hauteur de 90 %. Jean-Luc TOURREIX s'interroge sur la motivation qu'un bénéficiaire du RSA pourrait avoir pour ce travail de piégeage.

M. RIQUELME incite l'association à participer à la surveillance du territoire de même qu' à tester le décompacteur dans les prochaines semaines.

Contrats de lutte, indemnisations FMSE :

Depuis octobre 2015, une partie des actions de lutte mises en œuvre par les agriculteurs peut être indemnisée par le FMSE. Mme LAFFONT indique qu'environ 130 contrats ont été signés pour 2015 et autant pour 2016. Les indemnisations ont débuté en Haute-Loire et dans le Doubs, avec respectivement 140 dossiers et 88 dossiers payés, suivront les départements du Puy-de-Dôme (130) et le Cantal (900) entre novembre 2017 et janvier 2018. Les démarches d'indemnisation des pertes de fourrages concernent, quant à elles, 24 exploitations du Puy-de-Dôme.

Martine BONY rappelle le risque de démobilisation des agriculteurs lié à ce long délai d'attente de versement des indemnisations. Elle sollicite M. RIQUELME pour une action facilitatrice.

2.b. coordonner et mettre en relation les acteurs

Le développement de l'outil de surveillance par VetagroSup a été une opportunité de coordination et de mise en relation des acteurs.

Une deuxième opportunité en 2017 a été l'organisation d'une demi-journée de démonstration « décompacteurs et autres moyens de lutte contre les campagnols terrestres » à Tauves le 12 octobre par la FDGDON, la Chambre d'agriculture, la FD CUMA en partenariat avec la FR CUMA, le SIDAM, la DRAAF et la DDT.

Une soixantaine de personnes ont participé à la demi-journée. Étaient présentés les méthodes de lutte (FDGDON et DRAAF), la régénération des prairies (Chambre d'agriculture) et du matériel (2 décompacteurs, une herse, un semoir) par la FDCUMA et les constructeurs.

Daniel MAUGER du Comité Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic précise que le décompacteur Herbasol est utilisé depuis 3 ans sur l'impluvium. En 2016, l'hiver doux avait permis aux animaux de rester longtemps en parcelle, le décompacteur n'a pu être passé qu'en janvier-février 2017. Pour l'hiver 2017, le passage de l'outil a été mieux planifié, 50 ha seront décompactés. Son intérêt pour la productivité de la prairie et la lutte contre le campagnol terrestre a été démontré. Il est difficile de convaincre les agriculteurs de tester l'outil.

Il est en effet nécessaire de savoir régler l'outil. Les exploitants craignent également que le décompacteur ne fasse ressortir de nombreuses pierres.

Pour Besse, Christelle BONY indique qu'un seul agriculteur a emprunté l'Herbasol. Le décompacteur Cultiplow inquiète les agriculteurs justement pour le risque de remontée de pierres.

Le décompacteur Cultiplow fait partie des méthodes de lutte expérimentées dans le cadre du projet « proposer aux éleveurs une stratégie de lutte combinée et adaptée à leur territoire » mis en œuvre par la FDGDON sur quatre sites.

Pour donner suite à la demi-journée de démonstration « décompacteurs et autres moyens de lutte contre les campagnols terrestres » à Tauves le 12 octobre, un événementiel pourrait être organisé sur l'un ou les deux autres sites du projet. De nouvelles zones pilotes pourraient également être lancées.

M. RIQUELME demande à tous les partenaires de s'investir et de se coordonner sur les territoires qui seront choisis prioritairement pour la surveillance, pour être relais d'influence et provoquer une prise de conscience collective.

Yves MICHELIN rappelle l'enjeu « d'avoir un coup d'avance sur le campagnol » en concentrant les efforts sur les territoires présentant un fort risque « biologique ». Les partenaires doivent s'associer pour constituer des groupes d'agriculteurs qui souhaitent expérimenter.

Daniel MAUGER souligne l'importance de la coordination réalisée par Elodie PERROT pour réussir à impliquer tous les agriculteurs de l'impluvium de Volvic.

Philippe BOYER rappelle l'intérêt d'impliquer les CUMA bien implantées dans leur territoire.

La coordination des partenaires pourrait également concerner l'offre de formation : le plan d'actions proposé pour 2018 comprend l'idée d'inclure la thématique « lutte contre le campagnol terrestre » dans les formations autonomie fourragère et santé du troupeau de la Chambre d'agriculture, du GDS, et de l'ISN.

2.c. informer les agriculteurs

En 2017, la FREDON a proposé un stand spécifique sur la lutte contre le campagnol terrestre au Sommet de l'élevage du 4 au 6 octobre.

L'équipe « fourrages » de la chambre d'agriculture-EDE a relayé à plusieurs reprises des informations sur la lutte contre le campagnol terrestre dans son outil hebdomadaire « Info prairies ».

Richard RANDANNE indique que la FNSEA, en partenariat avec la FDGDON lors des réunions de coordination d'octobre 2017, a participé à la diffusion d'informations sur les indemnités FMSE, via l'Auvergne agricole.

La DDT a accompagné les avis de traitement à la bromadiolone en incitant les maires des communes concernées à envoyer un courrier à destination des agriculteurs de la commune pour les inciter à surveiller leurs parcelles et à coordonner leurs actions. La communauté de communes correspondante était également informée de cette démarche.

Homologation de spécialités à base de Phosphore de zinc :

Lors de réunions ou par articles de presse, a été diffusée une première information sur l'homologation de spécialités à base de Phosphore de zinc depuis le 15 septembre 2017 :
- RATRON GW : appât prêt à l'emploi à 25 g/kg de Phosphore de zinc,

- RATRON GL : appât granulé à 8 g/kg de Phosphore de zinc de la société FRUNOL DELICIA GMBH (Allemagne).

Françoise BAUBET souligne que la détermination des modalités de distribution est en cours. Pour acheter et utiliser ces produits, les agriculteurs devront être détenteurs du Certiphyto.

Ces produits présentent une efficacité identique à celle de la bromadiolone, mais une toxicité moindre pour les espèces non cibles.

En revanche, la toxicité est importante pour l'applicateur (pas d'antidote). M. RIQUELME insiste sur la nécessaire qualité de l'information des agriculteurs à ce sujet.

Yves MICHELIN confirme cette nécessité de bonne information : produit à utiliser en basse densité pour espérer efficacité et sécurité. Marie-Paule CHAZAL de l'ISN s'inquiète des conséquences pour l'image du Saint Nectaire d'une utilisation non cadrée de ces produits, contrairement à la bromadiolone dont la gestion est confiée à la FDGDON.

Avancement des programmes de recherche :

Afin que les agriculteurs puissent suivre l'avancée des travaux de recherche, le SIDAM a communiqué par le biais d'une « Newsletter Campagnols Massif central », diffusée par mail et mis en ligne sur son site internet. L'action devrait se poursuivre en 2018.

Yves MICHELIN rappelle qu'il faut prendre garde à ne pas promettre aux agriculteurs plus que ce que l'état de la recherche ne permet, et à ne pas susciter de faux espoirs, le temps de la recherche n'étant pas celui des pullulations.

La stratégie de recherche mise en œuvre depuis deux ans est révolutionnaire de par son ampleur. Les chercheurs impliqués se sentent au service des agriculteurs.

Yves MICHELIN poursuit en présentant le projet « DDRAUN » (Données, Drone, Risques, Agriculture, Numérique) ayant trait à l'apport des données spatiales à haute résolution pour évaluer et gérer le risque de prolifération des campagnols terrestres dans les systèmes d'élevage auvergnats.

La problématique générale du projet comporte trois points.

- élaborer une méthode pour évaluer le risque lié à des perturbations biologiques et climatiques avant qu'elles ne produisent de dommages sérieux à l'exploitation en s'appuyant sur :
 - le traitement d'informations issues de NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) pour détecter le problème et évaluer son impact économique,
 - les échelles emboîtées de la parcelle, de l'exploitation, du micro-territoire autour de l'exploitation agricole,
- croiser ce risque avec les verrous et les leviers individuels et collectifs pour améliorer les capacités de résilience des exploitations agricoles,
- élaborer des stratégies de réponse individuelles et collectives (lutte intégrée, modifications de pratiques, assurance récolte, etc.).

Pour pouvoir informer l'agriculteur au plus tôt du risque de pullulation, le projet étudiera notamment les corrélations entre des images satellitaires à l'échelle d'un micro territoire et des relevés par drone à l'échelle de la parcelle.

3. Plan d'action pour 2018 :

M. RIQUELME propose un tour de table pour recueillir les engagements des partenaires pour 2018.

Sandrine LAFFONT rappelle que la FDGDON propose chaque année plusieurs sessions de la formation « s'approprier la stratégie de lutte intégrée contre le campagnol terrestre ». Elle demande l'aide des partenaires pour le relais de l'information concernant cette offre.

Françoise BAUBET indique que la DRAAF se chargera de la communication sur l'utilisation optimale des spécialités à base de Phosphore de zinc dans le cadre d'une lutte précoce, intégrée et collective.

M. RIQUELME note que, dans ce cadre, la mise à disposition de ce nouveau produit peut être source de remobilisation des agriculteurs.

Richard RANDANNE s'engage pour la FNSEA à contribuer à la diffusion de l'information sur les indemnisations FMSE. Il sollicite la chambre départementale d'agriculture pour une communication plus fréquente concernant la lutte contre le campagnol terrestre par le biais de son journal.

Philippe BOYER répond que le journal de la chambre a déjà communiqué sur le sujet et le fera à nouveau dès que les informations sur le FMSE seront consolidées.

Alain MERCIER remarque que de nombreux participants à la réunion du comité départemental sont issus du territoire de la communauté de communes Dômes Sancy Artense et ne doute pas de l'implication de toutes et tous. L'information se doit donc d'être optimale sur le territoire.

Nicolas PORTAS confirme la poursuite du projet de brigade verte sous sa nouvelle forme.

Sylvie HAUSARD indique que le lycée agricole s'implique à deux niveaux. Dans le cadre de la formation, la lutte contre les campagnols terrestres est présentée aux apprenants et le lycée dispensera la formation prévue dans le projet de brigade verte. Sur l'exploitation en Agriculture biologique de l'établissement, en partenariat avec VetagroSup, des travaux sont menés sur le piégeage et d'autres méthodes de lutte alternative.

Daniel MAUGER indique qu'en 2018, 900 ha seront engagés dans l'action du CEPIV. Le sujet de la prédation naturelle, notamment par le renard, sera étudié. Des premiers contacts ont été pris avec les chasseurs.

François MARION engage le PNR des Volcans d'Auvergne comme facilitateur pour la communication et la motivation des agriculteurs, en notant toutefois la difficulté à y parvenir.

Jean-Luc TOURREIX indique que l'association des agriculteurs de Gelles et Heume l'Église ne disposant plus que de 2 piègeurs, a dû refuser de nouveaux adhérents. Si les nouvelles dispositions concernant les emplois aidés obligent à renouveler fréquemment les piègeurs, leur efficacité sera certainement moindre et les agriculteurs risquent de se démotiver.

M. RIQUELME répond que le recours à des contrats aidés ne constitue pas une solution pérenne, contrairement au projet de brigade verte avec création d'une entreprise d'insertion.

Alain MERCIER rappelle sa demande d'une « caisse de péréquation » qui permettrait à la communauté de communes de pérenniser des emplois non aidés en les faisant intervenir sur tout le territoire, même non agricole.

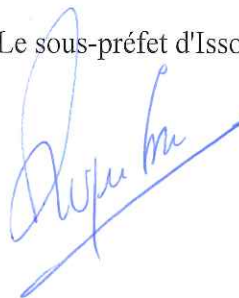
Marie-Paule CHAZAL indique que l'ISN est toujours intéressée par le projet de brigade verte. Elle indique que l'ISN communiquera davantage sur la lutte contre le campagnol terrestre dans « La Lettre de l'Interprofession Saint-Nectaire ».

Bérangère GROSBETY rappelle que la fédération départementale de la chasse relaie les avis de traitement à la bromadiolone vers les chasseurs, dont des agriculteurs. Des agents de la Fédération ont été formés à l'utilisation de l'outil de surveillance mais ne disposaient pas de smartphone jusqu'ici. En 2018, ils devraient en être équipés et pourront alors faire remonter des observations.

En ce qui concerne la prédation, la fédération souhaiterait que le caractère « nuisible » du renard soit conservée sur tout le département, notamment en raison d'attaques récentes sur ovins et bovins, et qu'une concertation locale entre agriculteurs et chasseurs soit mise en place sur ces sujets.

Monsieur le sous-préfet conclut la réunion en rappelant la nécessité de définir des territoires prioritaires sur lesquels l'ensemble des partenaires doit s'investir pour la surveillance des populations de campagnols terrestres et de taupes, la coordination de la lutte et la diffusion de l'information. Il souhaite obtenir dans trois mois un rapport à mi-étape de l'avancée du plan d'actions, avant la prochaine réunion du comité départemental dans 6 mois.

Le sous-préfet d'Issoire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Dupuy', written over a horizontal line.